

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Anawak	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélaïr
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin	Boudria
Campbell (South West Nova)	Catterall
Comuzzi	de Jong
Dionne	Ferguson
Fontana	Foster
Fulton	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri	Harb
Harvard	Hopkins
Hovdebo	Keys
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nystrom	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Riis
Robinson	Simmons
Speller	Taylor
Vancielief	Walker
Wood—55	

• (1150)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, afin de déterminer si, à ce stade-ci, vous seriez prêt à chercher à obtenir le consentement de la Chambre pour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisse faire une brève déclaration sur la politique étrangère du Canada en ce qui a trait au Cambodge. Il s'agit là d'une déclaration dont les critiques de l'opposition en matière d'affaires extérieures ont été avisés et à laquelle ils pourront répondre de la façon habituelle.

M. le vice-président: Toujours au sujet du même rappel au Règlement, je donne la parole au député d'Ottawa—Vanier, puis au député de Kamloops.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux questions. Tout d'abord, les déclarations de ministre doivent être effectuées durant la période réservée aux Affaires courantes. Or, les ministériels se sont fourvoyés en proposant que la Chambre passe maintenant aux Initiatives ministérielles et ils ont, de ce fait, renoncé à leur droit de faire une déclaration.

Ensuite, je tiens à préciser que des comités siègent en ce moment. Selon moi, il ne convient pas que des comités siègent alors que la Chambre se prononce sur des questions importantes, comme nous venons de le faire. Je voudrais que la présidence prenne une décision à ce sujet. Si les comités doivent poursuivre leurs travaux, la présidence doit alors rendre une décision.

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops au sujet de la première question.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire que je ne comprends pas vraiment ce que signifie la requête en question. Dans le cadre du déroulement normal des travaux de la Chambre, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre avait déposé des documents durant la période réservée à cette fin. Le prochain point à l'ordre du jour était les déclarations de ministres. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à sa place, prêt à faire une déclaration. Nous avons tous été surpris que le secrétaire parlementaire ait décidé de proposer une motion dilatoire, afin de passer directement aux initiatives ministérielles, ce qui avait pour effet d'empêcher le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire sa déclaration.

Je voudrais obtenir certains éclaircissements avant que nous poursuivions sur ce rappel au Règlement. Je tiens à savoir pourquoi le gouvernement a agi ainsi, si cela devait empêcher le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire sa déclaration.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, vous me permettrez de répliquer aux commentaires des deux députés de l'opposition. Tout d'abord, notre gouvernement est tout à fait disposé à examiner des mesures législatives à la Chambre et ce, n'importe quand. Hier, le NPD a immobilisé le Parlement et lui a fait perdre une journée complète. Plutôt que d'étudier des questions importantes, les néo-démocrates se livraient à de petits jeux.

Des voix: Règlement!

M. Cooper: Tant qu'ils se comporteront de façon aussi puérile et qu'ils continueront d'affirmer publiquement qu'ils feront de l'obstruction systématique à la Chambre et refuseront un débat sérieux, nous continuerons de recourir à tous les moyens à notre disposition pour que la Chambre ait la possibilité d'étudier les mesures législatives dont nous sommes saisis.

Des voix: Bravo!

M. Cooper: Ceci étant dit, nous présentons une demande très simple: que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dispose du temps nécessaire pour faire une